



CODE DE BONNE CONDUITE DU SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Tout sportif de haut niveau,
représentant la Fédération Française des Sports de Glace
a une image « grand public ». Il est soumis au Code de Bonne Conduite
et, par conséquent, est tenu de le respecter.

Je m'engage à :

- 1 – Respecter les officiels d'arbitrage, les officiels de compétition, les organisateurs, les dirigeants, les bénévoles, les entraîneurs, les adversaires, les partenaires, les journalistes, les spectateurs, et l'ensemble des personnes impliquées dans la pratique sportive, dans le cadre de l'entraînement, comme en compétition ou en gala.
- 2 – Ne jamais tenir publiquement des propos pouvant être jugés injurieux, indécents, désobligeants, choquants ou relevant d'un prosélytisme politique, racial ou religieux.
- 3 – Me conduire de manière honorable et conforme à l'esprit sportif en me conformant aux règles de vie et aux règles sportives.
- 4 – M'interdire toute forme de violence, qu'elle soit verbale, morale, sexuelle ou physique. Selon le contexte, le fait même de toucher un tiers sans autorisation peut être considéré comme une agression physique(*).
- 5 – M'interdire tout comportement pouvant être mal interprété et jugé inapproprié, pouvant porter atteinte à l'image des Sports de Glace et nuire à sa réputation (alcool, drogue, violence, exhibitionnisme, etc.).
- 6 – Prendre conscience d'avoir une image auprès du grand public pouvant m'exposer contre mon gré à des jugements blessants ou des actes malveillants. Le fait de dévoiler volontairement toute ou partie de mon intimité, celle d'un autre sportif ou toute autre personne, sous forme de photographie ou de vidéos, sur un média digital ou via des réseaux sociaux, m'expose à des risques que ces éléments soient utilisés à mauvais escient par des personnes nuisibles et mal intentionnées.
- 7 – Signaler tout comportement que je perçois inapproprié (acte de violence physique, morale ou sexuelle) dont je serais témoin.
- 8 – Refuser toute forme de tricherie ou de corruption (tentative d'influence d'un officiel d'arbitrage ou de toute instance fédérale) et ne jamais parier sur le résultat d'une compétition de sports de glace(*).
- 9 – Ne pas utiliser de produits dopants, en fournir de quelque manière que ce soit, ni en faire la promotion(*) et signaler aux instances fédérales toute proposition d'utilisation de produits dopants par un tiers.
- 10 – Sauf cas exceptionnel, remplir mes obligations vis-à-vis des médias quand l'occasion se présente, en cas de défaite comme de victoire.

Je, soussigné(e)

, a pris connaissance du Code de Bonne Conduite.

Le /..... /.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

* sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62